

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE IGRETEC

JEUDI 25 JUNI 2020

1 Boulevard Mayence 6000 CHARLEROI

Tél. : 071/20.28.11

www.igretec.be

L'article 1532-1 §2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation prescrit aux intercommunales d'organiser une séance publique du Conseil d'administration après l'assemblée générale de juin.

Cette année, l'Assemblée Générale ordinaire se tiendra **sans présence physique tant des administrateurs que du public** en raison de la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et des mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus.

Aussi, conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°32 du 30 avril 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales, qui autorise exceptionnellement les procédures écrites, la population est conviée à poser toutes les questions sur le rapport de gestion 2019 de l'intercommunale à l'adresse mail suivante : Katherine.chevalier@igretec.com

les questions et les réponses apportées seront déposées sur le site internet de l'IGRETEC.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

1	Affiliations/Administrateurs
2	Comptes annuels regroupés arrêtés au 31 décembre 2019 - Comptes annuels consolidés IGRETEC/SORESIC/SODEVIMMO arrêtés au 31/12/2019 - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes
3	Approbation des comptes annuels regroupés arrêtés au 31/12/2019
4	Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD
5	Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2019
6	Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2019

Conformément à l'article L1523-13 §1er (alinéas 4 et 5) du CDLD, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire de la commune de Bernissart.